

ioberti à Paris, il s'agit d'une combinaison sur laquelle le maréchal Radetzki et le nouveau roi de Sardaigne seraient d'accord, et qui aurait pour but un arrangement définitif de la question italienne, au moyen d'une confédération de tous les Etats italiens.

Les personnes, abonnés à notre journal, qui démissionnent au 1er mai sont priés de nous en informer, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans la réception du journal.

ANNONCES NOUVELLES.

Hle, Orge etc.—Adam Burns. Grains de semence.—Adam Burns. Amélioration dans l'Ami de la Religion. ENCANS. Animaux instruments d'Agriculture.—W. D. Dupont. Vente d'effets d'Horlogerie.—Jos. Marmette M. D.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 30 AVRIL, 1849.

Nouvelles de Montréal.

Ce qui suit est tiré d'une lettre de Montréal, datée du 28 avril et adressée à MM. J. & O. Crémazie :

La nuit dernière a été moins orageuse, grâce au déplacement de la force militaire, sous les ordres du commandant des forces, mieux disposée, dit-on, que le Major Général Gore, qui n'a pas encore oublié St. Denis, St. Charles et sa retraite. Cet après midi nous commençons à croire au retour de la tranquillité; attendu que les prisonniers viennent d'être admis à caution et que les constables spéciaux ont été désarmés par les autorités qui avaient eu besoin de leur donner des armes hier au soir.

Un membre de la Législature nous écrit sous la date du 28 :

La nuit dernière s'est passée sans événement saillant, si ce n'est pendant qu'on assermentait des constables spéciaux dans le faubourg de Québec, une escouade loyale est passée, et il en est parti un coup de pistolet auquel trois coups de feu ont répondu de la part de nos gens, qui ont blessé deux des assaillants. Et le reste de se sauver glorieusement.

Ce matin les bruits les plus sinistres circulaient. Ce n'était rien moins que la guerre civile dans toutes les formes qui nous était réservée; le ban et l'arrière-ban anglo-saxon devait nous tomber dessus des quatre points cardinaux.

Je ne sais quelles informations a reçues l'exécuteur, mais nos jeunes canadiens-français qui avaient été armés hier au nombre de 3 à 400 et sous la direction de M. Taché lui-même, le ministre des travaux publics, ont été remerciés à midi. De deux choses l'une, ou l'on a l'assurance que tout est fini du côté loyal, ou l'on va se jeter entre les bras de l'autorité militaire.

En effet, on dit parmi les représentants, que le gouvernement en est à délibérer sur la mise en état de siège et la déclaration de la loi martiale; et à l'appui on ajoute que le commandant des forces, le Lieutenant Général, Sir Benjamin d'Urban avait déclaré ne vouloir se charger du rétablissement de l'ordre qu'à cette condition.

Le Dr. Latendresse dit proposer ce soir en chambre de descendre à Québec armes et bagage.

Les prisonniers de l'émeute ont été aujourd'hui admis à caution. Les ministres laissent comprendre qu'ils ont été abreuvés de déboires dans leurs démarches et efforts pour rétablir l'ordre. On comprend que cela se rapporte aux chefs militaires. Un gouvernement qui ne peut pas disposer à son gré de la force militaire en temps de trouble; c'est là un imperium in imperio qui ne peut durer.

Nos pauvres ministres sont liés, arrêtés par force majeure, et il est impossible de pouvoir raisonnablement les blâmer. Situés comme ils sont, il leur faut boire le calice jusqu'à la lie. S'ils abandonnaient Lord Elgin dans les périls où il s'est jeté pour eux, pour soutenir le principe de la responsabilité ministérielle ils mériteraient le pilori. Les canadiens-français doivent partout et sans délai, s'assembler et signer et envoyer à Lord Elgin des adresses de gratitude, et lui offrir tout l'appui dont il pourra avoir besoin pour défendre la loi et la constitution que les loyaux veulent renverser parce qu'ils s'opposaient qu'ils n'y aient pas la haute-main. C'est le moins que nous devons à Son Excellence qui nous est si favorable, chose assez rare chez nos gouverneurs.

Un monsieur qui arrive de Montréal, nous informe que les Canadiens-Français ont en présence du danger qui menace leur existence comme race, ajourné toutes leurs querelles et se sont réunis pour faire face aux prétendus loyaux qui veulent opprimer l'anglicisation du Bas-Canada par l'incendie, la destruction de la propriété et les attaques les plus lâches contre les personnes. Il n'y a pas à se le dissimuler; l'émeute qui vient de souiller les annales de Montréal, n'est qu'un prétexte dont on s'est servi pour mettre à effet les paroles répétées il y a quelques mois par les journaux loyaux; "la querelle est une querelle de RACES ENTRE LES CANADIENS-FRANÇAIS ET LES ANGLAIS; elle ne se terminera que par l'ANNÉANTISSEMENT TOTAL DE L'UNE OU DE L'AUTRE DE CES RACES."

Ces atroces paroles ne demandent aucun commentaire. Canadiens-Français, nous n'avons qu'un mot à vous dire: soyez soumis à la loi, maintenez l'ordre et la paix. Mais si l'on veut vous asservir, si l'on veut vous faire disparaître du sol arrosé des sueurs de vos pères, vous n'oublierez pas que vous êtes les fils de ceux qui, au fort Frédéric, à Carillon, à Québec, ont repoussé victorieusement les attaques des loyaux des colonies anglaises; que vous avez battu plus tard ces loyaux devenus rebelles et qui donnaient comme un des motifs de leur révolte, la passion de l'acte de 1774 qui vous accordait le libre exercice de votre religion et conservait votre langue, vos institutions et vos lois. Ainsi donc, plus de querelles de partis, plus de divisions; rallions-nous comme un seul homme pour la défense de ce que nous avons de plus cher, et disons, nous aussi: DIEU ET MON DROIT!

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les résolutions et l'adresse à la Reine adoptées par les loyaux de Montréal. Ils apprécieront à leur juste valeur, l'hypocrite déclaration de regret et de chagrin des anglicisateurs par des moyens constitutionnels et loyaux, ainsi que les expressions dont ces messieurs se servent pour déplorer le sentiment pénible qu'ils éprouvent de l'outrage fait à la royauté autorité de Sa Majesté et surtout l'injure faite à eux personnellement; et cela en reconnaissance du désintéressement, de la bravoure qu'ils ont montrés et des dangers qu'ils ont courus pour défendre la couronne et la dignité de Sa Majesté en 1837 et 1838.

Nous n'aurions rien dit de la ridicule tentative faite par quelques écrivains de brûler Lord Elgin en effigie, si le Québec Mercury aussi véridique qu'à l'ordinaire, n'avait donné une version mensongère de cette stupide démonstration des soi-disant loyaux. Le fait est, que personne n'a été brûlé en effigie. Le mannequin qui devait représenter lord Elgin, ayant été enlevé aux loyaux. On a essayé de brûler ce mannequin dispersés. Le Mercury peut bien voir, s'il lui plaît dans ce sac, un mannequin représentant lord Elgin; mais il aurait pu aussi bien représenter le spirituel rédacteur du Mercury, et cela avec d'autant plus de vraisemblance, que le prétendu mannequin n'avait pas de tête.

Les Irlandais du quartier Champlain, les Canadiens-français étaient bien décidés à troubler le plaisir des loyaux, qui, grâce à l'intervention des troupes, ont échappé à la punition que méritait leur folie.

On a crié, vivent lord et lady Elgin! vivent les loyaux! et trois cheers for the Rebellion Loaves! et nul des toriers n'a osé grugner et pour cause.

Quant au coup de pistolet, c'est encore une des proses des toriers. Au reste, on connaît les jeunes fous qui ont monté cette équipée et nous ne les nommerons pas, car vraiment, ce serait leur faire trop d'honneur.

Nous ne devons pas oublier de mentionner à l'honneur de notre Conseil de Ville, que les conseillers à l'unanimité ont décidé de maintenir l'ordre et la paix et d'empêcher cette démonstration; et que c'est à la demande du maire que les troupes ont été appelées afin d'être prêtes à agir en cas de besoin; car d'après les rumeurs que les loyaux avaient fait circuler, ils devaient au nombre de 7 à 800, venir triomphalement, musique en tête immoler sur l'autel de leur loyauté quelques boîtes de pailles, (offrande digne de cette divinité) et s'amuser à casser les vitres de quelques citoyens, par forme de récréation.

Le conseil de la cité de Montréal s'est assemblé et a voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour lui exprimer son regret et son indignation de la conduite infame des perturbateurs de l'ordre et a autorisé le Maire à prendre avec le gouvernement tous les arrangements nécessaires au rétablissement de la tranquillité.

Assemblée publique tenue à Québec.

Nous apprenons qu'il s'est tenu en cette ville sur le marché St. Paul; hier après-vois, une nombreuse assemblée de citoyens canadiens-français et irlandais. Cette assemblée a passé des résolutions exprimant son indignation des scènes infâmes qui viennent d'avoir lieu à Montréal, et témoignant à Son Excellence Lord Elgin l'approbation de sa conduite et l'assurance de l'appui des citoyens canadiens-français et irlandais dans toutes les circonstances où Son Excellence pourra le requérir. L'assemblée terminée, les Irlandais suivis d'une foule nombreuse ont porté en triomphe le mannequin représentant le Gouverneur-Général, par eux enlevé aux toriers. La foule s'est formée en procession, ayant en tête la bannière de la verte Erin, et à pareille les rues de la cité aux cris de vive Lord Elgin, vive notre Gouverneur! Nous invitons les paroisses à se réunir sans délai en assemblée de comités pour témoigner hautement et énergiquement les sentiments dont elles sont animées en faveur de noble représentant de notre gracieuse souveraine et pour féliciter comme ils le méritent, les excels déshonorants des prétendus loyaux de Montréal, et transmettre sans délai à Son Excellence leurs adresses à cet effet.

Parmi les actes auxquels Son Excellence, le Gouverneur-Général a donné la sanction royale, le 25 du courant, se trouvent les suivants:

- Acte pour amender et rendre permanent l'acte pour l'administration des douanes.
Acte relatif à l'émigration.
Acte pour pourvoir à l'indemnité des pertes causées par la rébellion de 1837 et 1838.
Acte pour amender la loi de Quarantaine.
Acte pour diviser le comté de Berthier en deux municipalités.
Acte pour transporter de St. Patrice de la Rivière du Loup à l'Isle Verte, le chef-lieu de la municipalité No. 1 du comté de Rimouski.
Acte pour permettre l'importation de certains produits américains à certaines conditions.
Acte pour diviser le comté de Lotbinière en deux municipalités.
Acte pour pourvoir au transport du Bureau d'Enregistrement du comté de Pislet, de St. Thomas à l'Islet.
Acte pour interpréter certaines expressions en usage dans les actes du Parlement etc.
Acte pour la meilleure administration de la dette publique.
Acte pour établir des Sociétés de Construction dans le Bas-Canada.
Acte pour ériger l'Isle aux Grues en une municipalité séparée.
Acte pour la punition de ceux qui tiennent des Entrepos.
Acte pour faire des dispositions pour la santé publique.
Acte pour autoriser les Urselines de Québec, à acquérir des biens additionnels à un montant limité.
Acte pour autoriser les religieuses de l'Hôpital Général de Québec, à acquérir des biens additionnels à un montant limité.
Acte pour incorporer les Cleres Paroissiaux de St. Vital.
Acte pour amender la loi réglant l'administration et la protection des terres publiques.
Acte pour faire des dispositions à l'égard des taxes de péage sur les ouvrages publics.
Acte pour amender les droits de Douane.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de M. Thomas J. Donoghue, l'un des propriétaires du Pilot, à l'âge de 38 ans. Ce monsieur a été frappé d'apoplexie à la suite du verdict porté contre lui dans l'affaire Gagy. Les journaux de Montréal s'accordent à dire que M. Donoghue était généralement estimé.

Intempérance.—Mercredi, un pauvre malheureux s'est tellement enivré, qu'il en est mort peu de temps après être sorti de l'auberge. La police l'a ramassé dans la rue, et le coroner M. Cousol a, nous dit-on, procédé à l'enquête jeudi matin.

Encore un exemple; quand donc n'aurons-nous plus à enregistrer d'aussi déplorables faits! (Accair.)

Mr. Thos. Bégin, Instituteur, de la Rivière-Québec, a bien voulu se charger de l'agence de notre journal pour cette paroisse.

MM. Glover J. Gillespie et J. B. Greenstadius, marchands, passagers sur le steamer Europa, sont arrivés en cette ville.

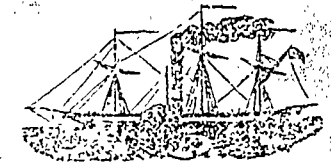
CORRESPONDANCES.

Messire B... Rivière-Québec.—Lettre et argent reçus.
J. P... ér, Lotbinière.—Lettre et argent reçus.
Messire P... do.—reçu 12 mois.
M. G. D... do.—reçu 6 mois.
Messire C... Cap St. Ignace.—3 mois.

Depeches Télégraphiques

transmises pour l'Ami de la Religion.

Arrivée du Steamer GAMBRIA.



NOUVELLES D'EUROPE

Jusqu'au 14 avril.

NEW-YORK, 28 Avril.

Le Cambria est arrivé à Halifax, mercredi dernier. Il apporte les nouvelles suivantes:

Les hostilités ont recommencées entre l'Allemagne et le Danemarque; elles ont arrêté l'exportation des grains de la Baltique, et produit une hausse sur le marché des céréales à Liverpool.

En Angleterre le commerce donne les plus belles espérances, quoique la reprise des hostilités sur le continent apporte une interruption dans toutes les branches de l'industrie.

Le procès de M. Duffy se poursuit en Irlande. Le rapport des Inspecteurs donne les plus tristes détails sur la pauvreté et la misère qui règnent en ce pays. D'après ce rapport, les souffrances des malheureux paysans irlandais, sont sans parallèle dans l'histoire du monde civilisé. Le rev. Dr. S. O'Reilly, prêtre catholique, est mort du cholera, à Drogheda.

La France est tranquille, mais les partis se préparent à la grande lutte électorale. Le choléra fait de grands ravages parmi les troupes en garnison à Paris. 30 sièges de l'assemblée nationale sont vacants par la mort, la démission ou la maladie des députés. Les condamnés de mai sont arrivés à Toulon d'où ils doivent être conduits au lieu de déportation. Une députation de 250 habitants de Londres a été reçue avec enthousiasme à Paris.

Duchesse, l'éditeur du Peuple a été condamné à cinq années de prison et 6000 francs d'amende, et l'éditeur de la République Socialiste à trois ans de prison et à une amende de 10000 francs.

La Gazette de Milan contient un sommaire de la révolte et de la prise de Brescia par les autrichiens après un siège de huit jours. La ville a été bombardée pendant six heures. Les rues ont été emportées à la pointe de la bayonnette et les habitants refoulés dans les maisons où ils ont été brûlés. Le carnage a été immense.

MARCHÉS DE NEW-YORK, 28 Avril.

Potasse \$5,50, Perlesse, languissante à \$6,50. Le marché des céréales est plus ferme. Vente de 2500 quintaux de farine à \$4,75 et \$5,12, Blé, Genesee, \$1,25. Vente, 5000 minuts.

Montréal, 27 Avril.

La Chambre d'Assemblée s'est réunie hier, à la Halle du marché Bonsecours. Tous les membres maintenant en ville étaient présents.

M. Baldwin, propose la nomination d'un comité pour s'enquérir des Bills pendans devant la chambre et détruits par le dernier incendie, et pour aviser au mode à suivre à l'égard de ces bills. M. Viger appuya cette proposition qui fut emportée après des débats orageux. Les orateurs principaux furent, MM. McNab, Merritt, Hucks, Papineau, Wilson, Sherwood de Toronto, Blake, Baldwin et Gagy.

M. McNab donna avis qu'il proposerait de payer les pertes résultées de l'incendie du parlement, à même les fonds votés pour l'indemnité des pertes causées par la rébellion. La chambre s'est ajournée à aujourd'hui, à 10 heures.

A l'assemblée tenue aujourd'hui à 2 heures, sur le champ de Mars, les résolutions suivantes ont été adoptées.

- 1o.—Proposé par Thos. Molson Ecr. secondé par James Scott, Ecr. Quo cette assemblée voit avec une peine et un chagrin extrêmes, le présent état d'excitation de l'esprit public, et la destruction récente de la propriété publique et privée qui vient d'avoir lieu dans cette cité, et s'engage à maintenir l'ordre public par tous les moyens en son pouvoir.
2o.—Proposé par Thos. Wilson, Ecr., secondé par Thos. Kay, Ecr: Que la sanction donnée par le Gouverneur-Général au bill pour le paiement des pertes occasionnées par la rébellion, est dans l'opinion de cette assemblée, la cause qui n'est pas justifiable, de la manifestation récente de l'opinion publique qui n'a pu être maîtrisée.

3o.—Proposé par R. Abraham, Ecr., secondé par Henry Chapman, Ecr.:

Que tout en ayant à nous plaindre de Son Excellence pour avoir permis à ses conseillers d'introduire le bill en question, nous avons de plus le droit de nous plaindre de ce que le Gouverneur a violé une des lois fondamentales de notre constitution, en désobéissant aux instructions qui lui enjoignent de réserver tout bill d'une nature non ordinaire.

4o.—Proposé par William Murray, Ecr. secondé par James Gordon, Ecr.:

Que le Gouverneur-Général ayant été privé constitutionnellement par les habitants d'origine britannique de ne pas donner sa sanction au dit bill, et leur père ayant été traité avec indifférence par lui, il est du devoir des dits habitants de pétitionner la Reine pour lui demander de désavouer le dit bill et de rappeler le gouverneur.

REQUÊTE

À Sa très Gracieuse Majesté La Reine. L'humble Requête des Soussignés sujets affectionnés de votre Majesté, résidant dans la Province du Canada.

EXPOSE.

Que le Représentant de votre Majesté, en cette Province, le très honorable, le comte d'Elgin et Kincardine, en donnant la sanction royale à un bill pour indemniser les rebelles des pertes à eux causées par les troupes de votre Majesté et vos autres sujets loyaux, agissant sous les ordres des officiers de votre Majesté, a sérieusement injurié l'autorité royale de votre Majesté, et mis en danger la paix et la tranquillité de cette province.

Que vos Pétitionnaires, ressentent vivement l'outrage ainsi fait à l'autorité royale de votre Majesté, et l'insulte qui leur a été faite à eux mêmes, insulte qu'ils croient être sans exemple dans les fastes des nations, et qui sappe la base de toute allégeance et de toute obéissance qui sont réciproques avec le gouvernement et la protection.

Ils prient humblement votre Majesté de vouloir gracieusement rappeler le dit comte d'Elgin et Kincardine du gouvernement de cette province qu'il ne peut plus longtemps administrer avec sûreté pour l'état ou l'honneur pour votre Majesté; et de vouloir aussi désavouer le dit Bill qui est une insulte et un vol fait à tout homme qui, à l'heure du danger, s'est levé pour défendre la couronne et la dignité de votre Majesté.

Et vos pétitionnaires ne cessent de prier.

(Autre dépêche Télégraphique.)

MONTRÉAL, 28 avril, 7 h. 25 m. du soir.

Notre cité a été hier dans le plus grand état d'excitation. Des groupes étaient réunis à tous les coins de rues, discutant avec feu sur l'état des affaires et sur les diverses rumeurs du jour. De bonne heure le matin, on rapporta que les trois personnes avaient reçu des coups de feu, près du marché Bonsecours de la part d'une troupe de constables spéciaux armés. Ce rapport se trouva être vrai. Une de ces personnes a été blessée à la cuisse, et une autre légèrement touchée par une balle. Un grand rassemblement se forma à la suite de cette nouvelle près du marché à l'Étoile, et ceux qui le composaient s'étaient armés de machettes de hache et autres armes se rendirent à la maison du gouvernement où M. Gagy leur adressa la parole et leur conseilla de s'en retourner paisiblement chez eux. La foule se dispersa sur la place d'armes, et s'en retourna tranquillement.

MM. Ferrus, Marek, Howard, Montgomery et Perry ont été admis à caution à une heure après midi. Ils se sont rendus à la place d'armes en traversant la cité suivis d'une grande foule. A leur arrivée sur la place d'armes, ils s'adressèrent à la foule, le remerciant de sa bonne volonté et des sentiments qu'elle avait témoignés en leur faveur. Ils lui recommandèrent l'ordre et la tranquillité et de faire tout en son pouvoir pour apaiser l'excitation et ramener les choses à leur cours ordinaire. Ils furent vivement applaudis par la foule qui parut concevoir de bon cœur dans leurs recommandations. L'hon. Geo. Moffatt dit aussi quelques mots pour engager les gens à la paix et les informa que les Canadiens-français avaient été désarmés et que la sûreté de la ville était confiée au militaire dont tout le monde connaissait les bonnes dispositions et que tout allait rentrer dans l'ordre ordinaire. Il ajouta qu'il ne fallait plus avoir d'assemblées. La foule se dispersa ensuite paisiblement.

Chambre d'Assemblée, samedi 28 avril.

De vifs débats ont eu lieu ce matin sur une motion de M. Boulton de North qui avait pour objet d'engager la chambre à voter une adresse à son Excellence, exprimant le désir de la chambre de maintenir la paix, et d'appuyer le gouvernement dans toute mesure propre à obtenir cette fin. La discussion s'éleva sur une partie de la motion qui disait que le pays était dans un état de parfaite tranquillité. Les membres de l'opposition prétendirent avec chaleur que cela était faux, et accusèrent le gouvernement de n'avoir pas pris les précautions nécessaires. Le col. Gagy la deux lettres des prisonniers. Il continua